

Pour cette nouvelle rentrée scolaire, le monde de l'Education en Martinique, doit une fois de plus faire face aux difficultés inhérentes aux politiques menées par les gouvernements successifs de la France en dépit des annonces laissant croire que l'Education et l'avenir de la jeunesse sont des priorités.

Reconnaître nos difficultés structurelles

Depuis plusieurs années, notre académie est l'une des rares où des postes sont régulièrement supprimés, au prétexte d'une prétendue sur-dotation dont nous contestons les critères utilisés pour l'établir. Et le second argument actuellement avancé, est la baisse réellement observable de la population scolaire au fil des années.

Pour l'**UGTM-Education**, cette baisse du nombre d'élèves scolarisés est particulièrement préoccupante parce qu'elle résulte des politiques menées à deux niveaux dans notre pays :

- D'abord les réformes successives du système éducatif français dictées par des objectifs néolibéraux permettant d'importantes restrictions budgétaires, notamment en restreignant l'offre de filières de formation, mais aussi les réformes des cycles qui permettent à des cohortes de jeunes de traverser le système scolaire sans aucun redoublement, "indépendamment" des acquisitions et des compétences atteintes, sans pour autant prévoir les dispositifs conséquents qui leur permettraient de surmonter leurs difficultés et rattraper ce qui n'était pas acquis. La conséquence est une floraison d'offices privées, de cours particuliers, que seules certaines catégories peuvent offrir à leurs enfants. Dès lors de nombreux élèves arrivent au bout du cursus sans s'assurer d'une véritable qualification leur permettant de poursuivre leur formation afin de s'insérer.
- L'autre aspect est le vieillissement de notre population du fait du non renouvellement des générations à cause du départ organisé et encouragé de la grande majorité de nos jeunes ; tant ceux qui mal formés, n'arrivent pas à s'insérer dans un marché du travail assez réduit du fait de notre mal développement ; que ceux qui partent poursuivre leurs études ou compléter leur formation, puis s'installent et fondent leur famille hors de Martinique mais également ceux qui sont contraints à l'expatriation dans la fonction publique à l'instar de nos collègues stagiaires et néo-titulaires de l'Education même lorsque les postes sont disponibles en Martinique, faute de dispositions réglementaires leur garantissant l'accès.

Ce vieillissement en Martinique, lié pour beaucoup à la baisse de la natalité, mérite qu'au plus vite, une autre politique soit impulsée par les élus de nos collectivités et nos parlementaires et qu'il soit exigé des autorités gouvernementales qu'elles nous garantissent les leviers nécessaires pour améliorer la formation et le développement productif et donc l'emploi, afin de stabiliser notre jeunesse sur notre territoire en leur offrant de réelles perspectives d'insertion et d'épanouissement dans ce pays.

En ce sens, la baisse actuelle de la population scolaire devrait au contraire permettre à l'administration centrale, de vraiment prendre en compte nos difficultés et retards structurels, nos réalités socio-économiques bien en deçà de la plupart des régions françaises, pour répondre à nos réels besoins afin d'améliorer l'encadrement de nos jeunes, leur offrir de véritables dispositifs permettant de remédier à leur difficultés, nous attacher à trouver les meilleures réponses pour combattre cet important échec scolaire et redonner espoir à notre jeunesse.

La réforme des rythmes scolaires

Des intentions affichées dans la loi, à la mise en application par les acteurs du terrain

La multiplicité des réformes dans l'institution scolaire de France, la répétition sous les projecteurs de l'actualité de la nécessité de tracer les voies de réussite pour l'élève... révèlent les difficultés et problèmes non résolus depuis belle lurette par les gouvernements successifs. L'état de gangrène, dont souffre aujourd'hui l'école en Martinique, s'est développé à partir des symptômes d'un système éducatif imposé, de type colonial. Du sommet invisible et très éloigné d'une pyramide nous descendent des pluies de

dispositions administratives destinées à la formation des jeunes Martiniquais. Cette école-là, de par ses origines, fonctionne des siècles durant selon une politique éducative appliquée ipso facto, dont l'orientation n'est décidée que par des pouvoirs étrangers à nos milieux, à notre population, à nos conditions de vie, à nos ambitions et nos rêves. Avec l'apparition des réformes sur les rythmes scolaires et la mise en place des PEDT (Plan Educatif Territorial), la raison devant l'emporter sur l'illusion, les acteurs de terrains locaux se substitueront-ils, d'après l'habilitation que leur confèrent ces textes, à l'appareil d'Etat localisé au sommet de la pyramide ?

il s'agit d'œuvrer au mieux pour concevoir et élaborer, à partir des textes législatives en vigueur et ses capacités d'initiatives, de réflexions et d'organisation en partenariat, des plans éducatifs voués à une concrétisation et à des évaluations qui devront apporter une amélioration dans les conditions d'étude, d'épanouissement scolaire, social et personnel des enfants.

Des décisions de proximité sont à établir conjointement par des Conseils d'écoles et des maires afin de remettre à l'autorité académique un projet d'expérimentation possible sur trois ans concernant un nouvel aménagement de l'horaire hebdomadaire d'enseignement avec cinq matinées de classe et un choix d'activités proposées par les villes à assurer avec le concours d'associations dans le cadre d'un PEDT. La loi impulse une concertation à la base, sensée rapprocher des partenaires : écoles, parents représentés au sein des Conseils d'école, représentants élus de la ville et éventuellement des représentants d'associations qui peuvent être convoqués si l'ordre du jour d'un Conseil d'Ecole justifie leur implication.

Qu'en était-il des expérimentations menées par certaines villes et certaines écoles du premier degré de Martinique au cours de l'année scolaire 2013 ?

Seulement dix villes en Martinique avaient envisagé une expérimentation en 2013, soit une soixantaine d'écoles correspondant à plus de 25% de la population d'élèves de maternelle et de l'élémentaire confondue. Parmi ces villes : St Joseph, Trinité, Lamentin, Marin, Prêcheur, Vauclin...

Les concertations entre équipes pédagogiques, parents et municipalités, suggérées par la réforme, n'ont pas toujours été satisfaisantes.

En définitive, c'est au maire et à son équipe municipale, que reviennent les décisions quant au choix de la demi-journée supplémentaire ainsi que l'organisation et le choix des activités. La prévision des moyens financiers à engager pour assurer les TAP (Temps d'Activités Périscolaires), l'impact sur les citoyens d'une autre organisation de leur vie avec la nouveauté d'une demi-journée de classe supplémentaire, les changements générés par la réforme dans le fonctionnement des associations qui risquent de voir diminuer leurs adeptes enfants le mercredi ou le samedi, les critiques des électeurs auxquelles risque de s'exposer le maire face à un sujet brûlant ...

Les évaluations qui s'imposent n'ont pas toutes été menées afin de s'assurer de l'encadrement satisfaisant des enfants scolarisés et le respect de leurs rythmes de travail et de repos.

Qu'en est-il de la mise en application de la réforme au seuil de cette nouvelle année scolaire ?

Les dispositions relatives aux horaires d'enseignement et de TAP, au choix d'activités périscolaires et aux acteurs amenés à les assumer et à la neuvième demi-journée supplémentaire retenue, diffèrent beaucoup d'une ville à l'autre.

Cà et là, nous entendons le mécontentement des parents qui désapprouvent leur participation financière, les contraintes d'organisation du fait des horaires, ou des agents municipaux qui expriment leurs inquiétudes devant le manque d'informations (leur temps de travail, le personnel à embaucher...).

Onze villes ont retenu le samedi pour leur cinquième matinée de classe : Ajoupa-Bouillon, Basse-Pointe, Fort-de-France, François, Gros-Morne, Macouba, Morne Vert, Robert, Saint-Esprit, Saint-Joseph, Trinité. Les autres ont opté pour le mercredi.

Les TAP sont programmés différemment selon la commune :

+ en interclasse, deux séances hebdomadaires de 1h30 avec un projet d'activités sportives et de découverte du patrimoine et de l'environnement ; TAP assurés en cette rentrée par des animateurs municipaux.

+ en fin de journée, des séances de 1h ou 1h30 avec des propositions d'activités sportives, artistiques (danses, chant, arts plastiques...) et de sensibilisation sur l'environnement ; TAP assurés par un organisme de centres de loisirs et de formation de jeunes

+ en regroupant des TAP sur une demi-journée pour une durée de 3h hebdomadaire, le lundi, le mardi ou le jeudi ; avec des intervenants qui seront connus lors de la mise en fonctionnement d'un PEDT

+ ou en regroupant des TAP sur une seule et même après-midi pour toutes les écoles de la ville avec des activités artistiques (poterie, arts plastiques, ti-bwa, flûte...), des activités autour du livre, du sport, des ateliers multimédias ; TAP assurés par un personnel communal

+ Ailleurs, c'est un autre projet. Un autre organisme de loisirs intervient le matin avant, ou le soir après les horaires d'enseignement. Dans au moins deux villes, le mercredi un déjeuner est possible au restaurant scolaire avant la fréquentation d'un centre de loisirs.

+ Enfin là, c'est un partenariat qui se concrétise entre la mairie, l'école et les associations de la ville pour une programmation de TAP de 14h à 16h sur 2 jours et la pratique par un élève de trois activités sur l'année. Les activités attendues : connaissance du patrimoine, sport ...

Quels impacts attendus sur l'éducation globale de l'enfant et sa réussite scolaire?

La réforme des rythmes scolaires s'inscrit dans le cadre d'une refondation de l'école à tous les niveaux d'enseignement. Les résultats d'une évaluation en fin d'année scolaire, à l'issue de la deuxième ou troisième année d'expérimentation, devraient éclairer sur :

- les influences des aménagements horaires et des activités sur la motivation, le niveau des compétences et connaissances maîtrisées par rapport aux périodes antérieures à l'expérimentation

- le bénéfice pédagogique éventuel mis en évidence : progrès réalisés par les élèves en difficultés, utilisation de méthodes d'enseignement plus appropriées...

- l'effet du PEDT sur l'épanouissement des jeunes et dans les conditions de travail des enseignants

A l'**UGTM-Education**, nous observons bien, tous les débats autour de cette réforme mal préparée, dont on ne peut pas s'assurer, ni garantir des bénéfices pour les enfants, tant les organisations, les possibilités et les moyens déployés diffèrent d'une commune à l'autre. Il est pourtant indéniable qu'elle permet surtout à l'Etat de se désengager financièrement. Néanmoins nous estimons que l'espace d'initiative offert à travers le PEDT (Projet Educatif Territorial) peut être l'occasion pour l'ensemble de la Martinique, d'élaborer un projet éducatif global piloté par la future collectivité unique, en étroite concertation avec les communes et le monde de l'Education pour permettre une certaine harmonisation sur les contenus, l'organisation et la mutualisation des moyens et passer les conventions nécessaires avec les organismes et associations (culturelles, sportives et autres) pouvant contribuer à l'Education, la connaissance du pays et de son environnement pour l'épanouissement de nos jeunes.